

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



REPUBLIQUE DU MALI

PROJET D'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES DANS LA FILIÈRE KARITE (PAEFFK).

RAPPORT D'EVALUATION

DEPARTEMENT RDGW

Novembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

Equivalences monétaires et année fiscale	i
Sigles et abréviations.....	ii
Fiche de projet	iii
Résumé du projet	v
Cadre logique axé sur les résultats	vi
Calendrier d'exécution du Projet.....	viii
I. Orientation stratégique et justification	1
1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque	1
1.3 Coordination de l'aide.....	2
II. Description du projet	3
2.1 Composantes du projet.....	3
2.2 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées	4
2.3 Type de projet	4
2.4 Coût du projet et dispositifs de financement	4
2.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet	6
2.6 Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre	6
2.7 Prise en considération de l'expérience de la Banque et des leçons tirées.	7
2.8 Principaux indicateurs de performance	8
III. Faisabilité du projet	9
3.1 Performance économique et financière	9
3.2 Impact environnemental et social	10
IV. Exécution.....	13
4.1 Dispositions en matière d'exécution	13
4.2 Suivi des activités du projet	15
4.3 Gouvernance	16
4.4 Soutenabilité	17
4.5 Gestion et atténuation des risques	17
4.6 Développement des connaissances	17
V. Cadre Juridique	18
5.1 Instrument légal	18
5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque.....	18
5.3 Conformité avec les politiques de la Banque	18
VI. Recommandation	19

LISTE DES ANNEXES

Annexe I	Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays
Annexe II	Tableau du portefeuille de la BAD dans le pays
Annexe III	Principaux projets connexes financés par les autres partenaires au développement du pays
Annexe V	Carte du pays

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

(Octobre 2018)

Unité monétaire = Franc CFA
1 Unité de Compte (UC)= 790,625 CFA

ANNÉE FISCALE
Janvier – Décembre

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,200
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (Km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 ares

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACOD	Association Conseil pour le Développement (ONG Locale)
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AMANORM	Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la Qualité
APEX	Agence pour la Promotion des Exportations au Mali
API	Agence de Promotion des Investissements
BAD	Groupe de la Banque Africaine de Développement
BSS	Prestataires d'assistance aux entreprises (Business Support Services)
CCIM	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
CECI	Centre d'Études et de Coopération Internationale du Canada, ONG Internationale
SYCREF	Système de Crédit d'Épargne pour les Femmes
CNPM	Conseil National du Patronat
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable du Mali
CSW	Commission de la condition de la femme des Nations Unies
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des Ménages
EPIP	Évaluation des Politiques et des Institutions des Pays
FAD	Fonds Africain de Développement
FAPA	Fonds d'Assistance au Secteur Privé Africain
FSN	Fonds Spécial du Nigeria
ICCO	ICCO Coopération ONG Internationale
ICRISAT	International Crops Research Institute for Semi-Arids Tropics
IER	Institut d'Économie Rurale
INSTAT	Institut National de la Statistique
LOA	Loi d'Orientation Agricole
LTA	Laboratoire de Technologie Alimentaire
MEADD	Ministère de l'Environnement de l'Assainissement et du Développement Durable
MPFEF	Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
UNWOMEN	Organisation des Nations-Unies pour les Femmes
ONUDI	Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel
PDSEC	Programmes de Développement Économique, Social et Culturel
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNG	Politique Nationale Genre
PRODESS	Programme de Développement Socio Sanitaire
PTBA	Programme de Travail et de Budgétisation Annuelle
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIDO	Réseau National de Productrices de Karité du Mali
SNV	ONG Internationale de Coopération Néerlandaise
SYCREF	Système de Crédit et d'Épargne pour les Femmes
UC	Unité de Compte
UMEOA	Union Monétaire et Economique Ouest Africaine
UMOCI	Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré

FICHE DE PROJET

Fiche du client

EMPRUNTEUR: République du Mali

ORGANE D'EXECUTION: Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF).

Plan de financement

Source	Montant (UC)	Instrument
FSN	2,80 million	Prêt FSN
FAD	2,20 million	Prêt FAD
Gouvernement	0,62 million	Contrepartie
COÛT TOTAL	5,62 millions UC	

Importantes informations financières de la BAD (FAD)

Monnaie du prêt FAD	Unité de Compte
Monnaie du Gouvernement	Franc CFA
Type d'intérêts	N-A
Marge du taux d'intérêt	N-A
Commission d'engagement	0.5%
Commission de service	0.75%
Échéance	40 ans
Différé d'amortissement	10 ans
TRE	29,40%
VAN (scenario de base)	11,6 milliards de FCFA

Importantes informations financières de la BAD (FSN)

Monnaie du prêt FSN	USD
Monnaie du Gouvernement	Franc CFA
Type d'intérêts	N-A
Marge du taux d'intérêt	N-A
Commission d'engagement	0.5%
Commission de service	0.75%
Échéance	20 ans
Différé d'amortissement	7 ans
TRI	26,25%
VAN (scenario de base)	10,3 milliards de FCFA

Durée – principales étapes (prévues)

Approbation de la note conceptuelle	Mai 2018
Approbation du projet	Novembre 2018
Entrée en vigueur	Janvier 2019
Dernier décaissement	Juillet 2023
Achèvement	Décembre 2023

RESUME DU PROJET

1.1 Aperçu général du projet: La filière Karité offre le plus grand potentiel d'augmentation des revenus, de réduction des inégalités de genre et de développement et d'une croissance inclusive dans le sud, le centre et l'ouest du Mali. Aussi, le Gouvernement malien a-t-il sollicité l'appui financier de la Banque pour réaliser le Projet d'autonomisation économique des femmes dans la filière Karité (PAEFFK), notamment dans les régions de Ségou, Sikasso, Kayes, Koulikoro, où environ 50 000 femmes appartenant à 400 coopératives travaillent dans la filière, la plupart étant informelles. Le Projet vise à accroître le revenu des femmes et à assurer leur autonomisation économique de façon durable. D'un coût d'environ 5,6 millions d'UC pour une durée de cinq ans, le PAEFFK va appuyer la création et la formalisation de 400 coopératives et accompagner l'amélioration de la compétitivité des produits des coopératives en quantité et en qualité. Les retombées du projet sont multiples à savoir : (i) l'augmentation, de 300 000 FCFA à 3 000 000 FCFA, du revenu moyen annuel de chaque coopérative; (ii) la création de 2 000 emplois décents permanents et 40 000 emplois temporaires et (iii) l'amélioration des conditions de vie de 50 000 femmes (bénéficiaires directs) et de plus de 800 000 bénéficiaires indirects.

1.2 Evaluation des besoins: Une étude nationale, conduite par la division chargée de la promotion de la filière et de l'appui au monde rural, note qu'environ 3 millions de femmes sont impliquées dans les activités de ramassage, de collecte et de transformation artisanale du karité. Cependant, le travail essentiellement artisanal se fait sur la base de connaissances rudimentaires, sans équipement moderne adapté. Ce sont ces contraintes que PAEFFK entend lever pour permettre aux coopératives féminines d'améliorer leur potentiel en termes d'opportunités économiques afin d'augmenter leurs revenus et améliorer leurs conditions de vie de façon durable.

1.3 Valeur ajoutée pour la Banque: Avec 46 ans d'expérience avec le Mali, la Banque est un partenaire de choix pour le financement du PAEFFK. La Banque a en effet financé de nombreux projets dans le secteur du développement social. Il s'agit entre autres du projet d'allègement de la pauvreté des femmes (1996-2007) à hauteur de 3,07 million d'UC; du Projet de Réduction de la Pauvreté (PRP-1999-2005) pour un montant 13,74 million d'UC et du Projet d'Appui au Développement Communautaire (PADEC-2006-2014) à hauteur de 15 million d'UC. Les leçons apprises de ses opérations ont influencé positivement la formulation du présent projet. Le PAEFFK contribuera à la réalisation de trois des cinq grandes priorités de la Banque à savoir: i) Nourrir l'Afrique, ii) Intégrer l'Afrique et iii) Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique.

1.4 Gestion des connaissances: le projet permettra d'améliorer les connaissances et le savoir-faire de la Banque en matière de développement des chaînes de valeurs des produits agricoles pour la promotion de l'Agro-industrie en Afrique et l'autonomisation économique des femmes. Dans la filière karité, un projet similaire est en cours d'exécution au Burkina Faso. Les pays producteurs et exportateurs (Nigeria, Mali, Burkina-Faso, Ghana) pourront partager leur savoir-faire en terme de transformation industrielle du karité avec les pays producteurs (le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Tchad, le Niger, la République Centre Africaine, la Guinée, le Togo, le Soudan, le Sénégal et l'Ouganda) qui font très peu de transformation. Les leçons apprises et les bonnes pratiques identifiées seront largement diffusées et prises en compte dans la formulation d'opérations similaires orientées essentiellement vers l'entreprenariat féminin.

Cadre logique axé sur les résultats

Pays et titre du projet: Mali - Projet d'autonomisation économique des femmes dans la filière karité (PAEFFK)

But du projet: Contribuer à renforcer l'autonomisation économique avec le karité et stimuler la croissance inclusive des femmes rurales

CHAÎNE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateur (y compris les ISC)	Situation de référence (2016)	Cible (2023)		
IMPACT	Contribuer à l'autonomisation des femmes dans la filière karité par la formation et la modernisation des outils de production, de stockage et de marketing.	Taux de chômage des femmes au Mali (%)	13,6	10	CREDD (rapports régionaux), Institut National Statistique Rapport enquête économie ménages, (EMOP)	
	Augmentation des revenus des femmes de la filière karité (CFA).	Revenu annuel moyen additionnel (en CFA) de la filière karité par coopérative Nombre d'emplois permanents créés	2018 300 000 150	2023 3 000 000 2000	Evaluation d'impact projet, MPFEF) Rapport Suivi/évaluation	Risque 1 : Contexte sécuritaire dans les zones d'intervention. Mesures d'atténuation 1: Mise en œuvre satisfaisante de l'accord de paix et résolution des conflits intercommunautaires.
EFFETS	Composante 1 – Création et professionnalisation des entreprises rurales spécialisées dans la production et la transformation de karité					
	1.1 Les coopératives féminines et PME de karité et de ses dérivées dirigés par les femmes fonctionneront selon les normes OHADA.	1.1 Nombre de PME de beurre de karité et de ses dérivés dirigés par des femmes qui fonctionnent selon les normes OHADA	2016 150	2020 400	Rapports de l'API Rapport d'activités et des missions de supervision	Risque 2: Non appropriation des modèles de gestion et manque de leadership au niveau des coopératives. Mesures d'atténuation 2: Sensibilisation et renforcement de capacité auprès des membres des coopératives.
	1.2 Les coopératives féminines et PME dirigées par les femmes disposent d'outils de gestion moderne opérationnels.	1.2 Nombre des coopératives féminines et PME dirigés par les femmes disposant d'outils de gestion moderne et opérationnels.	150	400		Risque 3 : Conflits entre les organisations faitières. Mesures d'atténuation 3: La récupération de l'interprofession par les organisations de la filière.
	1.3 La filière karité est structurée à travers la concertation entre ses acteurs et le positionnement au sein d'une interprofession.	1.3 Nombre d'organisations faitières de femmes établies dans la filière karité.	01	05		Risque 4: Inadéquation des Produits financiers offerts par les institutions de financement
	1.4 Les coopératives féminines et PME dirigées par les femmes accroissent leur part de marchés.	1.4.1: % des ventes annuelles de beurre de karité au Mali provenant des coopératives et des PME de femmes 1.4.2: % des ventes annuelles des produits dérivés du beurre de karité au Mali provenant des coopératives et PME de femmes.	0 0	50 50	Rapport d'enquête de marchés Rapport d'activités	Mesures d'atténuation 4 : Information et sensibilisation du secteur financier pour une meilleure connaissance de la filière.
	1.5 Des mécanismes financiers sont disponibles pour appuyer des coopératives féminines et PME dirigées par les femmes de karité et ses dérivés dans les 4 régions du projet.	1.5.1: Nombre de mécanismes financiers développés. 1.5.2: % de coopératives féminines et PME dirigés par les femmes bénéficiant de financement à travers le mécanisme défini. 1.5.3: Montant de financement mobilisé en FCFA par les coopératives et PME de femmes par le mécanisme financier.	2015 1 0 0	2021 2 25 AD	Rapport d'activités	

Composante 2: Augmentation de la production des femmes en qualité et en quantité						
	2.1 Les coopératives disposent d'installations de production, de stockage et d'emballage moderne et de qualité.	2.1: Nombre de coopératives de femmes bénéficiant d'installations de production, de stockage et d'emballage de qualité moderne	<u>2016</u> 150	<u>2020</u> 400	Rapport d'activités et système de suivi du projet et les missions de supervision.	Risque 5: Non application des paquets technologiques garantissant des produits répondant aux exigences du marché. Mesures d'atténuation 5 : Mise en place de mesures incitatives en faveur des coopératives pour l'application de la démarche qualité par information sensibilisation et formation
	2.2 Les centres de formation modernes opérationnels dans la filière karité.	2.2: Nombre de centres de karité mis en place et/ou renforcés intégrant des activités de la formation des femmes.	10	36		
	2.3 Amélioration de l'entretien des vergers de karité par hectare (ha)	2.3: Nombre d'hectares (ha) de verger karité entretenus et plantés par les H+F (à raison de 2ha/ coopératives en 2022)	<u>2016</u> -	<u>2022</u> 800		
Composante 3 : Gestion du projet						
GESTION PROJET	3. Le projet est géré de façon efficace et efficiente	3.1 Equipe de gestion de projet opérationnel (%) 3.2 Résultats des études disponibles (%) 3.3 Outils de gestion opérationnels y compris système de SE (%) 3.4 Nombre des rapports techniques et financiers disponibles à temps 3.5 Etude d'impact réalisée (%)	- - - -	<u>2019</u> 100 100 100 (2020) <u>2023</u> 40 100	Rapports techniques et financiers : PPM, décaissements, rapports d'audits annuels, d'activités trimestres, revue à mi-parcours et études d'impact	Risque 6: Faible capacité de l'équipe de gestion et de la tutelle technique Mesures d'atténuation 6 : Assistance technique mise à disposition par le projet
ACTIVITES DU PROJET					RESSOURCES	
<p>Composante 1: Professionnalisation des entreprises rurales spécialisées dans la transformation de karité. 1. Formaliser des unités de transformation et de commercialisation. 2. Renforcer les capacités en dynamiques de groupes, gestion d'entreprise, planification de la production et gestion coopérative. 3. Améliorer les parts de marchés des coopératives.</p> <p>Composante 2: Augmentation de la production des femmes en qualité et en quantité. 1. Faire l'acquisition d'unités de production, de stockage de qualité modernes. 2. Créer de nouveaux emplois dans les coopératives. 3. Renforcer les capacités des coopératives en démarche qualité. 4. Améliorer la quantité des produits du karité, adopter de nouvelles technologies d'emballage. 5. Augmenter la production des fruits de karité.</p> <p>Composante 3: Gestion du Projet. 1. Mettre en place l'équipe du projet et les outils de gestion (manuel de procédures, logiciel de gestion financière et comptable, système de suivi-évaluation, etc.). 2. Réaliser des études. 3. Suivre les activités (communication et renforcement des capacités) et 4. Evaluer les résultats</p>					<p>Coûts par composante en UC: Composante 1: 2,04 millions Composante 2: 2,65 millions Composante 3: 0,93 million</p> <p>Source de financement (en UC) : FSN: 2,80 million FAD: 2,20 million Etat : 0,62 million Total: 5,62 millions</p>	

Calendrier d'exécution du projet

Année Trimestre	2018			2019				2020				2021				2022				2023			
	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
1 ACTIVITES INITIALES																							
<i>Réunion équipe-pays</i>		■																					
<i>Négociation des prêts</i>		■																					
<i>Approbation du projet</i>			■																				
<i>Signature des prêts et premier décaissement</i>			■																				
2 ACTIVITES DE MISE EN PLACE																							
<i>Recrutement de l'équipe de projet</i>				■	■																		
<i>Mission de lancement commune PAEFFK / BAD</i>				■	■																		
<i>Actions d'acquisition de services avec les prestataires</i>				■	■																		
3 Composante 1: Création et professionnalisation des entreprises rurales spécialisées dans la transformation de karité.																							
<i>1. Formation des 400 coopératives / régularisation formelle</i>				■	■																		
<i>2. Renforcement des capacités de 50 000 femmes en gestion financière d'entreprise, et coopérative;</i>				■	■	■																	
<i>3. Les 400 coopératives accroissent leur part de marchés</i>				■	■	■																	
4 Composante 2: Augmentation des niveaux de production et amélioration de la qualité du produit final.																							
<i>1. Les 400 coopératives disposent d'unités de production, de stockage de qualité.</i>							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<i>2. Contribution à la création d'emplois (42000) dans les coopératives.</i>							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<i>3. Renforcement Capacités des coopératives en démarche qualité.</i>							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<i>4. Amélioration de la quantité des produits du karité.</i>							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<i>5. Coopératives (400) améliorent l'emballage.</i>							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<i>6. Augmentation (T) de la production.</i>							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<i>7. Amélioration de l'entretien des arbres à karité par (100 ha).</i>							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
5 Composante 3: Gestion du Projet																							
<i>1. Activités de gestion, de S&E, de communication. MP ; logiciel gestion S&E</i>				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<i>2. Audit annuel des comptes.</i>							■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<i>3. Missions de supervision BAD.</i>					■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<i>4. Etudes ; Evaluation d'impact et de revue à mi-parcours.</i>												■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
<i>5. Rapport d'achèvement Banque et Gouvernement.</i>																						■	■

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BANQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT L'OCTROI D'UN PRET FSN ET D'UN PRET FAD A LA REPUBLIQUE DU MALI POUR LE PROJET D'AUTONOMISATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES DANS LA FILIÈRE KARITÉ (PAEFFK).

La Direction soumet le présent rapport sur la proposition *de prêt de 2,8 millions d'UC du Fonds Spécial du Nigéria (FSN) et d'un prêt de 2,2 millions d'UC du Fonds Africain de Développement (FAD)* au Conseil d'Administration en faveur de la République du Mali, pour le financement d'un Projet d'autonomisation économique des femmes dans la filière karité (PAEFFK).

I – ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays

1.1.1 L'autonomisation économique des femmes est alignée sur le Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD–2016-2018) qui vise à accélérer et à poser les bases de l'émergence future du Mali. En effet, le CREDD entend favoriser : (i) le développement des secteurs à fort potentiel de croissance dont le karité; ainsi que (ii) le renforcement des infrastructures économiques. Le projet est également en phase avec la Politique Nationale Genre du Mali (PNG-Mali) adoptée en 2011 et son plan d'action qui de façon spécifique, cible les femmes rurales. Il contribue à l'atteinte des objectifs de la Politique Nationale Genre du Mali notamment en sa troisième orientation stratégique qui préconise l'insertion des femmes aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production.

1.1.2 Le projet est en adéquation avec les piliers du Document de Stratégie-Pays (DSP 2015-2019) du Mali en particulier le pilier 2 sur la transformation de l'agriculture et le développement des chaînes de valeurs agricoles. Par ailleurs, le projet est également en phase avec les cinq grandes priorités de la Banque (notamment Nourrir l'Afrique, Industrialiser l'Afrique, et Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique) et avec le pilier 2 de la Stratégie genre de la Banque 2014-2018, relatif à l'autonomisation économique des femmes. Aussi le programme est en étroite corrélation avec l'initiative « Affirmative Finance Action for Women in Africa » (AFAWA), qui vise essentiellement à combler le déficit de financement des femmes et débloquer leurs capacités entrepreneuriales.

1.2 Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 L'intervention de la Banque répond à la volonté du Gouvernement de professionnaliser les coopératives informelles et de pallier à l'insuffisance d'infrastructures modernes de transformation dans la filière porteuse du karité. Le projet vise à renforcer le pouvoir économique des femmes en développant et en renforçant l'entrepreneuriat féminin. Le projet contribuera à diminuer la pénibilité des tâches grâce à l'acquisition d'équipements modernes et l'utilisation de nouveaux matériaux dans la transformation du karité.

1.2.2 Le projet fournira de l'assistance spécialisée aux coopératives leur permettant de devenir exportatrices, notamment vers les Etats-Unis d'Amérique. Les coopératives soutenues dans le cadre du projet seront appuyées et soutenues par le « West Africa Trade and Investment Hub » de l'USAID, grâce à la loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA) qui permet aux entreprises admissibles d'exporter en franchise de droits plus de 7.000 produits vers les Etats-Unis.

1.2.3 A cet effet le Mali s'est doté d'une stratégie nationale AGOA en juin 2016 qui priorise quatre axes stratégiques dont le beurre de karité. La stratégie encourage fortement la transformation du karité au Mali afin de créer de la valeur ajoutée.

1.2.4 L'appui au renforcement du pouvoir économique des femmes consistera à les accompagner à accéder à un meilleur accès au financement de leurs coopératives. Tout au long de la filière karité, les femmes sont organisées en coopératives, mais elles ne disposent pas des moyens nécessaires pour accroître leurs activités et leur productivité. Le projet va accompagner la création et le renforcement des unités de transformation et des centres existants; il appuiera le renforcement des capacités d'organisation et améliorera leurs capacités en gestion financière et administrative. Aussi, le projet les mettra en relation avec l'Agence pour la Promotion des Exportations au Mali (APEX) et le Ministère en charge du Développement Industriel et des Investissements (MDI) afin de mieux renforcer leurs capacités sur les opportunités d'exportation. Enfin le projet va les former afin qu'elles soient mieux préparées pour comprendre les mécanismes de financement et en bénéficier.

1.3 Coordination de l'aide

Le Secrétariat à l'harmonisation de l'aide (SHA) et la Politique Nationale de Gestion de l'Aide (PONAGA) ont pour but de définir le cadre de coopération avec les partenaires alignés sur les priorités nationales et d'aider à la revue des pratiques de gestion de l'aide, afin de rationaliser et harmoniser progressivement les structures nationales et les procédures de gestion. Les principaux projets financés par les bailleurs sont décrits en annexe 3 du présent rapport. La coordination est assurée par le Groupe Thématique Genre (GTG) dont le chef de file est ONU Femmes. La BAD est membre actif du groupe GTG. L'ancrage institutionnel du GTG est le Secrétariat Permanent du Suivi de la Politique Nationale Genre. Le GTG travaille en étroite collaboration avec le MPFEF sur les nouveaux enjeux et défis sur le plan national et international: (i) la relecture du plan d'action de la PNG qui débouchera sur l'élaboration du plan décennal; (ii) le dépôt d'un projet de loi contre les VBG auprès du Gouvernement en vue de son adoption par le parlement ; (iii) le renforcement du mécanisme institutionnel de mise en œuvre de la PNG ; (iv) l'élaboration, en cours, du plan décennal de développement pour l'autonomisation de la femme, de l'enfant et de la famille ; (v) les élections présidentielle et législatives ; (vi) le processus d'instauration de la paix et de la réconciliation nationale ; (vii) la revue CREDD ; (viii) la tenue de la 62^{ème} session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW). La formulation du présent projet a bénéficié du partage d'expériences d'un projet sur le karité financé par la coopération bilatérale du Canada.

Parties prenantes – Dépenses publiques annuelles 2016-2017		
Gouvernement	Bailleurs de fonds	
51MUC [22%]	Allemagne, BAD , Belgique, Canada, Espagne, USAID UNWOMEN, Pays-Bas, Suède, UNESCO, UNFPA, UNICEF,	183 MUC [78 %]
Niveau de la coordination de l'aide		
Existence de groupes de travail thématiques		Oui
Existence d'un programme sectoriel global		Oui
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide		Membre

II – DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Composantes du projet

2.1.1 Le projet s'articulera autour de trois composantes présentées dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Composantes du projet

Composantes	Coût estimatif (UC)	Description des composantes
Composante 1 Professionnalisation des coopératives de production et de transformation de karité.	2,04 millions	1.Appuyer 400 coopératives féminines à se formaliser. 2. Renforcer les capacités de 50 000 bénéficiaires femmes en gestion coopérative et financière. 3. Appuyer 400 coopératives à la mise en marché des produits labélisés et leurs dérivés.
Composante 2 : Augmentation de la production de karité en qualité et quantité	2,65 millions	1.Acquerir des unités modernes de production, de stockage et marketing pour 400 coopératives 2.Former 42 000 acteurs de la filière karité en création d'emplois décents (2000 directs et 40 000 temporaires) dans les coopératives. 3.Renforcer les capacités de 400 coopératives en démarche qualité. 4.Améliorer la quantité des produits du karité et la présentation des produits (l'emballage et étiquetage). 6.Augmenter la production des graines de karité. 7. Améliorer de l'entretien des vergers karité (100 ha).
Composante 3 : Gestion du Projet	0,93 million	1.Mettre en place de l'équipe de gestion 2.Opérationnaliser les outils de gestion 3.Réaliser les études 4. Suivre les activités (communication et formation) 4. Evaluer les résultats du projet
Coût total	5,62 million	

2.2. Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

Les solutions techniques retenues reposent sur des critères garantissant le succès et la durabilité du projet. Deux alternatives techniques ont été envisagées et rejetées pour leurs faiblesses dans la génération de l'impact attendu sur une base durable (Tableau 2).

Tableau 2. Solutions techniques

Solution alternative	Brève description	Raisons du rejet
Appuyer les femmes à acquérir des titres fonciers pour les surfaces exploitées de karité.	Lors des discussions publiques, les femmes ont déclaré ne jamais avoir eu à être réinstallées ou déshéritées des terres parce que ce sont elles qui l'exploitent pour le maraîchage et la collecte de karité depuis des générations.	Les pesanteurs socio-culturelles font que les femmes ne peuvent pas posséder la terre. Aussi, le ministère en charge des domaines ne peut garantir l'acquisition des titres fonciers parce que l'accès à la terre relève du droit coutumier qui se fait par héritage familial ou par le mari.
Créer un fonds de garantie/roulement pour les coopératives et les PME dirigées par les femmes.	Il s'agit de mettre en place un fonds dédié à l'entrepreneuriat féminin avec le concours des banques commerciales locales, les institutions de microfinance locales et/ou les sociétés à capital investissement.	Cette option n'a pas été retenue car la majorité des acteurs du privé sont réticents à se porter garant de prêts lorsqu'ils ne maîtrisent pas l'activité et que les acteurs ne sont pas membres du secteur privé. Ce type de fonds accompagnent surtout les « start-ups » en milieu urbain ayant un certain seuil de capitaux et d'investissements.

2.2.1 Les accès aux parcelles ont été donnés aux coopératives de femmes par les autorités locales (mairies, préfets de cercle et Chefs de village en collaboration avec des micro-projets financés par des ONG internationales et des PTF). A cet effet, le projet privilégiera les coopératives disposant déjà d'accès aux parcelles, aux coopératives qui sont formellement enregistrés et disposant de statuts avec l'OHADA. L'approche finale choisie pour la réalisation des unités de transformation, magasins de stockage prévues dans le projet est de se conformer aux plans-types définis par le MPFEF pour la réhabilitation avec des matériaux durables des coopératives.

2.2.2 Le projet permettra de développer progressivement les coopératives dirigées par des femmes dans la filière karité, et d'atténuer le risque perçu excessif pour le financement de la filière. Pour ce faire, les activités de formation à l'accès au financement, à l'entrepreneuriat et de formation professionnelle dans le raffinage et l'extraction des produits dérivés du karité et seront destinées en priorité aux coopératives déjà structurées et ayant des statuts OHADA.

2.3 Type de projet

Le PAEFFK est un projet d'investissement destiné à apporter un appui spécifique au pays dans la mise en œuvre d'activités de mise à l'échelle technologique de l'outil de production, de stockage et mise en marché du karité, de formation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat des acteurs et au développement des coopératives dirigées par les femmes.

2.4 Coût du projet et dispositif de financement

Le coût total du projet, hors taxes et droits de douanes, est estimé à 5 616 860 UC. Ce coût se répartit en 3 239 230 UC en devises et en 2 377 630 UC en monnaie locale. Il a été appliqué des prévisions moyennes de 5% et 3% sur les coûts de base respectivement pour les imprévus

financiers et les imprévus physiques. Le résumé des coûts estimatifs par composante, par catégorie de dépenses, par sources de financement ainsi que le calendrier des dépenses sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux détaillés des coûts et la liste des biens, travaux et services du projet figurent dans les annexes techniques B2 du présent rapport.

Tableau 3 : Résumé des coûts estimatifs par composantes

COMPOSANTES	Millions XOF			'000 UC			% Dev.	% CB
	M. Loc	Devis	Total	M. Loc	Devis	Total		
1. PROFESIONNALIS.DES ENTREPRISES RLES	715,63	772,67	488,30	905,14	977,29	882,43	52	36
2. PRODUCTION & AMELIORATION DE LA QUALITE	721,11	233,09	954,20	912,07	559,64	471,71	63	47
3. GESTION DU PROJET	301,23	395,86	697,09	381,00	500,69	881,69	57	17
TOTAL COÛT DE BASE	1 737,97	401,62	139,59	198,22	037,62	235,84	58	100
Imprévus Physiques	45,91	65,96	111,88	58,07	83,43	141,50	59	3
Imprévus Financiers	95,93	93,44	189,37	121,34	118,18	239,52	49	5
COÛT TOTAL DE PROJET	1 879,82	561,02	440,83	377,63	239,23	616,86	58	107

Tableau 4 : Résumé des coûts estimatifs par catégorie de dépenses

CATEGORIES DES DEPENSES	Million XOF			'000 UC			% Dev.	% C.B
	M. Locale	Devises	Total	M. Locale	Devises	Total		
I. COUTS D'INVESTISSEMENT	1 476,06	2 356,71	3 832,77	1 866,95	2 980,82	4 847,77	61	93
A. TRAVAUX	427,05	521,95	949,00	540,14	660,17	1 200,32	55	23
B. BIENS	335,00	813,16	1 148,15	423,71	1 028,50	1 452,21	71	28
Véhicules	9,45	53,55	63,00	11,95	67,73	79,68	85	2
Equipement	325,55	759,61	1 085,15	411,76	960,77	1 372,52	70	26
C. SERVICES	714,01	1 021,61	1 735,62	903,10	1 292,15	2 195,25	59	42
Formation	336,09	410,77	746,86	425,09	519,55	944,64	55	18
Assistance Technique	15,35	291,61	306,96	19,41	368,84	388,25	95	7
Etudes	63,00	117,00	180,00	79,68	147,98	227,67	65	4
Services Contractuels	295,08	196,72	491,80	373,22	248,82	622,04	40	12
Audit	4,50	5,50	10,00	5,69	6,96	12,65	55	-
II. COUTS RECURRENT	261,91	44,91	306,81	331,27	56,80	388,07	15	7
A. PERSONNEL	159,03	-	159,03	201,14	-	201,14	-	4
B. INDEMNITES DE DEPLACEMENT	50,00	-	50,00	63,24	-	63,24	-	1
C. ENTR., FONCTIONNEMENT & REP.	21,73	31,56	53,28	27,48	39,91	67,39	59	1
1. Véhicules	18,00	27,00	45,00	22,77	34,15	56,92	60	1
2. Equipement	3,73	4,56	8,28	4,72	5,76	10,48	55	-
D. FRAIS GENERAUX	31,15	13,35	44,50	39,40	16,89	56,28	30	1
TOTAL COÛT DE BASE	1 737,97	2 401,62	4 139,59	2 198,22	3 037,62	5 235,84	58	100
Imprévus Physiques	45,91	65,96	111,88	58,07	83,43	141,50	59	3
Imprévus Financiers	95,93	93,44	189,37	121,34	118,18	239,52	49	5
COÛT TOTAL DE PROJET	1 879,82	2 561,02	4 440,83	2 377,63	3 239,23	5 616,86	58	107

Tableau 5 : Calendrier des dépenses par années et par composante (en milliers d'UC)

COMPOSANTES	ANNEES DE PROJET					Total
	2019	2020	2021	2022	2023	
1. PROFESIONNALISATION DES ENTREPRISES RURALES	525,08	439,96	402,44	362,13	305,78	2 035,39
2. PRODUCTION & AMELIORATION DE LA QUALITE	150,57	2 232,60	266,29	-	-	2 649,46
3. GESTION DU PROJET	265,00	149,91	159,91	155,03	202,16	932,01
COÛT TOTAL DE PROJET	940,65	2 822,47	828,64	517,16	507,94	5 616,86

2.4.1 Le dispositif du financement du projet sera assuré respectivement par le FSN avec un prêt de 2,8 millions d'UC (49,80%) ; le FAD avec un prêt de 2,2 millions d'UC (39,20%) et le gouvernement à hauteur de 0,62 millions d'UC (11,00%). Les ressources du prêt FSN et FAD financeront environ 88 % des dépenses d'investissement (travaux, biens et services) et une partie des charges de fonctionnement. Les ressources du prêt FSN et FAD seront totalement affectées au financement de l'entreprenariat féminin. La contribution du Gouvernement de 11,00% financera des dépenses de fonctionnement et d'investissement (travaux, biens et services).

Tableau 6 : Plan de Financement du Projet

SOURCE DE FINANCEMENT	Million XOF			('000 UC)			%
	M. Loc.	Dev.	Total	M. Loc.	Dev.	Total	
FAD	609,21	1 130,17	1 739,37	770,54	1 429,46	2 200,00	39,2
FSN	782,90	1 430,85	2 213,75	990,23	1 809,77	2 800,00	49,8
Etat du Mali	487,71	0,00	487,71	616,86	0,00	616,86	11,0
TOTAL	1 879,82	2 561,02	4 440,83	2 377,63	3 239,23	5 616,86	100,0

2.5 Zones et bénéficiaires visés par le projet

2.5.1 La zone de production de karité est située dans la bande soudano-sahélienne et couvre les régions de Sikasso et Koulikoro (au sud), Ségou (au centre) et Kayes (à l'ouest), sur environ 229 125 km². L'exploitation du karité est la principale activité de soutien des familles rurales dans les périodes de soudure (de mai en août).

2.5.2 Au Mali, les activités liées au karité sont dominées par les femmes. En effet, la filière karité emploie environ 85% de la population féminine dans les zones de production, soit près de trois (3) millions de femmes rurales et procure 80% des revenus substantiels annuels aux femmes. Cependant les femmes représentent la frange sociale la plus pauvre de la communauté rurale. Elles exécutent essentiellement des activités de collecte et de transformation selon les techniques traditionnelles avec un niveau de pénibilité élevé. Le présent projet vise à contribuer à l'autonomisation économique des femmes dans la filière karité et à l'augmentation de leurs revenus. Selon le MPFEF les femmes sont organisées en coopératives de plusieurs tailles et on dénombre plus de 1000 coopératives féminines sur le territoire national dans la filière karité parmi lesquelles 400 coopératives sont ciblées par le projet. La mise en œuvre du projet permettra de toucher directement 50 000 femmes des 400 coopératives ciblées dans les zones d'intervention du projet. Les études menées par le MPFEF estiment que chaque coopérative créera au minimum 5 nouveaux emplois décents directs et 100 emplois temporaires, ce qui permettra au projet de créer respectivement 2 000 emplois décents et 40 000 emplois temporaires. Les bénéficiaires indirects sont estimés à plus de 800 000 personnes dans les régions de production (acheteurs locaux, grossistes, distributeurs, opérateurs économiques, détaillants, etc.).

2.6 Approche participative pour la conception du projet

2.6.1 La formulation du projet a fait l'objet d'une large concertation entre les bailleurs de fonds, les autorités gouvernementales, communales et les bénéficiaires. Plusieurs ateliers de validation ont été organisés durant tout le processus de conception du projet. Des consultations ont eu lieu avec les institutions du secteur public (Ministères concernés, APEX, API, UMOCI), le secteur privé (Conseil National du Patronat), les ONG/OSC, et les partenaires techniques et financiers actifs dans la formation professionnelle et technique ainsi que la création et l'accompagnement des coopératives. Les consultations se poursuivront au niveau des zones d'intervention du projet avec les femmes bénéficiaires, les collectivités, les responsables des structures déconcentrées des ministères impliqués, les OSC, des établissements de formation pour évaluer de manière précise les besoins des structures qui participeront à la mise en œuvre du projet. Toutes les actions à mener sont conformes aux Programmes de Développement Économique, Social et Culturel (PDESC) des localités ciblées. Ces documents sont élaborés dans le cadre d'un processus participatif exigé par la réglementation du Gouvernement de la République du Mali.

2.6.2 Ce mécanisme de consultation de la population sera donc poursuivi pendant la mise en œuvre du projet. Le Comité de Pilotage regroupera tous les acteurs (étatiques, privé et autres), il sera mis en place pour assurer le suivi de la bonne articulation et exécution des activités du projet, ainsi que son autoévaluation.

L'approche participative ainsi adoptée par le Gouvernement à travers l'implication effective des communautés à la base dans la conception et la mise en œuvre du projet, renforcera leur sentiment d'appropriation, constituant ainsi un gage de pérennité des activités qui seront réalisées.

2.7 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet

2.7.1 Le portefeuille financé par la Banque comprend 23 opérations pour un montant total approuvé de 430,3 MUC au 30 septembre 2018. Le taux de décaissement brut est de 35%. Le portefeuille compte 12 projets d'investissements, 1 appui budgétaire, 2 études de projets, 3 appuis institutionnels, 2 lignes de crédit à une institution bancaire et 4 appuis ciblés dont la réinsertion socio-économique, l'emploi des jeunes, la promotion du genre féminin, la résilience et le changement climatique. La performance du portefeuille actif est jugée globalement satisfaisante avec une note de 3 sur une échelle de 4. Le projet a tiré les leçons des projets sectoriels financés par la Banque qui ont eu des impacts sur les femmes en milieu rural et le développement des chaînes valeurs agricoles, notamment ceux approuvés à partir de 2013 tels PRESA/DCI, PRESAN-KL, P2RS MALI qui ont été orientés vers le développement des chaînes de valeur agricole.

2.7.2 La Banque a une grande expérience de soutien aux PME à travers de nombreux programmes, notamment le programme pilote pour les industries inclusives (PII) dont l'objectif est de développer un cadre pour optimiser la participation des MPME dans les chaînes de valeur dans les domaines de la foresterie, de l'agro-industrie, du pétrole et du gaz, des mines au Libéria, Afrique du Sud, Nigeria, Mozambique et Gabon. Par ailleurs, les usines du projet Moulins Modernes du Mali (M3) du secteur privé ont appuyé beaucoup de PME.

2.7.3 D'autres programmes similaires développés par la Banque permettent d'accroître son expérience dans le soutien direct aux PME, notamment avec le soutien du fonds d'assistance au secteur privé africain (FAPA) dont le Programme d'entrepreneuriat économique et de revenu rural en Egypte et le Projet d'Appui au Développement Intégré de la Filière Karité pour l'Autonomisation Economique des Femmes (PADFIK) du Burkina Faso approuvé en 2017 et aussi les projets d'appui aux institutions de microfinance au Congo, Libéria, Nigeria, Tanzanie et Zambie.

2.7.4 Les enseignements tirés de ces projets ont été incorporés dans la conception du présent projet, parmi lesquels: (i) l'intérêt d'une base de référence et des indicateurs de résultats mesurables; (ii) l'importance d'une supervision efficace et de rencontres régulières avec les parties prenantes; (iii) la nécessité d'une approche intégrée dans la filière impliquant les principales parties prenantes; (iv) l'utilité d'un bon programme de communication; (v) la nécessité d'un bon dispositif de sélection des entrepreneurs éligibles au projet; (vi) la nécessité de renforcer les capacités techniques et managériales des couches sociales spécifiquement les femmes entrepreneurs au-delà de l'accès au financement et (vii) la pertinence de concevoir des activités ciblant spécifiquement les femmes, allant au-delà d'un ciblage exprimé uniquement en termes de pourcentage de femmes touchées.

2.7.5 Le projet sera axé sur le développement industriel et l'implication du secteur privé en ce sens qu'il mettra en relation les coopératives de femmes leaders, autant en milieu rural qu'urbain, avec des usines de transformation locale, avec l'Alliance Globale Karité et avec des grands groupes acheteurs du karité au niveau mondial. Les efforts se tourneront aussi vers l'accompagnement d'usines modernes au Mali pour produire et transformer le beurre de karité et ses dérivés aux bénéfices des femmes.

2.8 *Principaux indicateurs de performance*

La performance du projet sera mesurée à travers l'évolution des indicateurs figurant dans le cadre logique qui sont de 3 ordres :

2.8.1 Au niveau de l'impact, l'indicateur est le taux de chômage des femmes qui devra baisser grâce à des activités dans le secteur du karité. Au niveau des effets, il est attendu une augmentation des revenus annuels des femmes dans la filière karité et la création d'emplois permanents.

2.8.2 Les indicateurs de produits sont: (i) pour la composante 1: le nombre de PME de produits de karité dirigées par des femmes qui fonctionnent selon les normes OHADA; le nombre de coopératives de karité disposant d'outils modernes de gestion financière; le nombre d'organisations faîtières de femmes établies dans la filière karité; le taux de ventes annuelles de beurre de karité au Mali provenant des coopératives de femmes et des entreprises; le taux des ventes annuelles des produits dérivés du beurre de karité au Mali provenant des coopératives de femmes et des entreprises; le nombre de mécanisme financier développé; le taux de coopératives féminines et PME dirigés par les femmes qui reçoivent le financement à travers le mécanisme défini; le montant de financement mobilisé en FCFA par les coopératives et PME de femmes par le mécanisme financier ; (ii) pour la composante 2: le nombre de coopératives de femmes disposant d'installations de production, de stockage et d'emballage de qualité; le nombre de centres de karité mis en place ou renforcés qui intègrent dans leurs activités la formation des femmes; le nombre d'emplois directs créés (100 % de femmes); le nombre d'emplois temporaires créés (100 % de femmes); le nombre de femmes formées en démarche qualité; le taux des organisations qui répondent aux spécifications minimales d'emballage standard; le volume annuel (tonnes) de karité produit par les femmes; le nombre d'hectares (ha) de karité entretenus et plantés. Les cibles à atteindre seront suivies à travers le rapport global et les rapports régionaux d'exécution du CREDD, le rapport EMOP, les rapports d'activités du projet, les rapports d'enquête du gouvernement et une évaluation d'impact sera réalisée en fin de projet par un bureau de consultants. Par ailleurs, les indicateurs institutionnels de performance de la Banque seront aussi suivis. Il s'agit principalement : (i) du délai de mise en vigueur et de satisfaction des conditions préalables au 1^{er} décaissement ; (ii) des délais de passation des marchés ; (iii) de l'indicateur moyen d'avancement du projet ; et (iv) du suivi du taux de décaissement. Ces indicateurs seront suivis lors des missions de supervision et dans la gestion quotidienne du projet.

2.8.3 Les indicateurs de performance de la composante 3 « Gestion du projet » regroupe les trois indicateurs essentiels à savoir l'opérationnalité des outils de gestion, la réalisation des différentes études et la réalisation des rapports techniques et financiers du projet dans les délais.

III – FAISABILITE DU PROJET

3.1 *Performance économique et financière*

3.1.1 Les performances financières et économiques du projet ont été évaluées sur une période d'exploitation de 20 ans. Le calcul des avantages est basé sur une estimation des productions additionnelles en beurre améliorée et en savon, sous l'effet du Projet. Les données de base pour les analyses financière et économique sont présentées dans l'Annexe sur l'analyse financière et économique (Volume 2).

3.1.2 La rentabilité financière du projet a été évaluée en analysant les trois (03) modèles de production suivants : Modèle 1 – Coopératives avec des unités de production existantes (au nombre de 25); Modèle 2 – Coopératives avec des unités de production à mettre en place par le projet (au nombre de 11); Modèle 3 – Coopératives sans unités de production (au nombre de 364). L'analyse a tenu compte des caractéristiques de ces modèles de production, sans et avec projet, et de l'accroissement de la production en beurre améliorée et en savon sur la période d'exploitation du projet (20 ans). Plus précisément, les avantages du projet proviennent de : (i) l'expérience des coopératives bénéficiaires dans la filière karité et les appuis additionnels apportés par le projet (Modèle 1) ; (ii) la mise en place grâce au projet de nouvelles infrastructures pour les coopératives bénéficiaires (Modèle 2), et qui devraient influencer sur la productivité, la qualité et la diversification des produits ; (iii) la mise à disposition de nouveaux équipements et matériels de production (Modèle 3); et (v) l'accompagnement des coopératives bénéficiaires pour la mise en marché (les 3 modèles).

3.1.3 L'analyse de la performance financière du projet montre une marge brute additionnelle positive pour l'ensemble des modèles de production étudiés. L'impact du projet sur les 400 coopératives bénéficiaires du projet est significatif au niveau de l'ensemble des trois modèles types, avec un taux de rentabilité interne de 26,25% et une Valeur Actualisée Nette (VAN) de 10,3 milliards de FCFA. Toutefois, l'amélioration de la marge est plus importante pour les coopératives qui ont déjà des unités de production (Modèle 1). Ceci se justifie notamment par l'existence des centres de production au niveau de ces coopératives ainsi que l'expérience des coopératives dans la filière. Le revenu additionnel induit par le projet en année 5 de l'exploitation se présente comme suit par modèle : 737 millions de FCFA pour l'ensemble des 25 coopératives du Modèle 1, soit en moyenne 49 millions de FCFA par coopérative; 232 millions de FCFA pour l'ensemble des 11 coopératives du Modèle 2, soit environ 35 millions de FCFA par coopérative; 3 milliards de FCFA pour l'ensemble des 364 coopératives du Modèle 3, soit en moyenne 18 millions de FCFA par coopérative (ce modèle est constitué de coopératives sans unités de production, ce qui justifie le faible revenu comparé aux deux autres modèles). Le ratio avantages/coûts pour l'ensemble des modèles est de 1,27; les avantages sont par conséquent plus élevés que le coût des investissements. Sur la base de ces résultats, l'on peut conclure que le projet présente un profil de rentabilité justifiant financièrement le coût des investissements du projet.

3.1.4 En termes de rentabilité économique, le projet affiche un Taux de Rentabilité Economique (TRE) de 29,40 %, une valeur actualisée nette (VAN) de 11,6 milliards de FCFA au coût d'opportunité de capital de 12% et un ratio A/C de 1,31. Ces résultats sont considérés comme satisfaisants.

Tableau 7 : Principales données économiques et financières

Résultats, évaluation	Résultats Analyse financière	Résultats Analyse économique
VAN (scénario de base, taux d'actualisation : 12%)	10,3 milliards de FCFA	11,6 milliards de FCFA
Taux de rentabilité (TRI et TRE)	26,25 % (TRI)	29,40 % (TRE)

3.1.5 L'analyse de sensibilité a été réalisée en utilisant la variable du prix, étant la seule qui échappe à la gestion du projet et donc à l'exploitation. Les tests de sensibilité réalisés sur la base de la réduction des prix des produits dérivés du karité (beurre et savon) montrent qu'il faudrait baisser les prix financiers à 90,2% et les prix économiques à 10% (seuil de rentabilité) pour annuler les avantages additionnels générés respectivement au niveau financier et économique. Les indicateurs de performance financière et économiques du projet sont par conséquent assez solides contre les variations des prix des produits. La synthèse de l'analyse de sensibilité se présente en annexe du rapport.

3.2 *Impact environnemental et social*

3.2.1 **Environnement** : Le projet a été classé dans la catégorie 2 du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque. Cette catégorie a nécessité la réalisation d'une Étude Environnementale et Sociale (EIES) et d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Le rapport de l'EIES, les annexes 10 (contenu du rapport PGES) et annexe 11 (résumé du PGES) ont été revues et approuvées par la Banque conformément aux directives du 8 novembre 2017. Les informations détaillées ont été précisées dans les annexes 10 (contenu du rapport PGES) et annexe 11 (résumé du PGES). Les précisions ont été apportées sur la périodicité des mesures de suivi proposées; le suivi de l'application des mesures de remédiation ou d'atténuation des impacts négatifs se fera le dernier trimestre de chaque année conformément au calendrier de mise en œuvre du PGES.

3.2.1.1 Impacts positifs: L'appui à la transformation artisanale engendrera une activité en forte croissance, génératrice de revenus additionnels ou nouveaux pour de nombreux groupements de femmes. L'impact principal serait la reconquête d'une partie du marché local pour des articles traditionnels karité de base dans un premier temps, puis d'articles karité plus élaborés pour le marché national, régional et l'exportation; ce qui pourrait générer aussi de milliers d'activités/emplois à terme, dans les opérations connexes.

3.2.1.2 Impacts négatifs: Le principal impact identifié est le déboisement consécutif à la réalisation des unités de transformation et l'utilisation du bois de chauffe lors des opérations d'ébouillantage, de torréfaction et de cuisson.

3.2.1.3 Mesures d'atténuation: Pour atténuer les impacts négatifs potentiels et surtout pour bonifier les impacts positifs de ses interventions, le projet entreprendra des actions de sensibilisation des coopératives aux risques que constitue une déforestation inconsidérée des superficies (ha) de parcs à karité dans certains zones d'aires protégées, et appuiera les efforts visant à limiter le déboisement exercé par la coupe de bois sur le complexe des aires protégées des zones du projet. De plus les parcs à karité seront constitués d'espaces clôturés de plants pour protéger les bosquets à karité et les coopératives seront dotés en points d'eau pour la plantation d'arbres à karité afin de permettre la régénération naturelle assistée de la ressource.

3.2.1.4 **Suivi environnemental:** les différentes mesures environnementales et sociales ont été répertoriées dans le PGES dont la mise en œuvre sera organisée par la CEP et réalisée par les services compétents du MEADD (direction nationale des eaux et forêts), conformément aux procédures réglementaires en vigueur. La surveillance environnementale et sociale des travaux s'effectuera durant la période de l'implantation des différentes unités de stockage, de conditionnement, de transformation et de commercialisation des produits de karité. Cette surveillance environnementale et sociale permettra d'identifier les impacts imprévus et les impacts résiduels, et si requis, de les éliminer ou de les atténuer.

3.2.1.5 L'analyse des impacts a montré que les impacts négatifs du projet sont globalement faibles et pourraient être circonscrits techniquement et financièrement dans des limites raisonnables, ou même parfois être compensés par des mesures correctives adéquates. Ces impacts négatifs n'auront pas d'effets écologiques majeurs irréversibles sur les réserves naturelles. En termes de développement local, les retombées positives sur le plan socio-économique pour les populations seront significatives. Les mesures d'atténuations proposées permettront d'atténuer et de bonifier les impacts identifiés.

3.2.2 **Changements climatiques:** Le projet a été revue par le département des sauvegardes et n'a pas fait l'objet d'une catégorisation climatique. Le projet n'aura pas d'incidences négatives sur le climat. Par ailleurs des activités de sensibilisation sont cependant prévues sur les bonnes pratiques en matière de résilience au changement climatique.

3.2.3 **Genre**

3.2.3.1 Les femmes représentent 52% de la population rurale, et 64,2% d'entre-elles vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les femmes sont majoritaires dans la filière karité, cependant de nombreuses inégalités persistent tels que l'accès à la terre (seulement 5% des femmes maliennes sont des propriétaires terriennes), le faible accès au financement, la faible capacité à accéder à des technologies modernes performantes plus adaptées aux besoins des femmes et aux exigences du marché ainsi que la concurrence des hommes qui investissent le secteur avec plus de moyens et de capacités. Ce projet est classé en catégorie 1 selon le système de marqueur de l'égalité hommes-femmes « Gender marker » de la Banque.

3.2.3.2 En favorisant l'accès équitable des bénéficiaires de sexe féminin, aux processus décisionnels, aux infrastructures de base, aux opérations d'investissement d'une part, et en augmentant les capacités techniques et organisationnelle des groupements féminins d'autre part, le projet joue un rôle stratégique dans le développement d'une croissance inclusive et l'amélioration du statut des femmes dans les régions couvertes par projet. Une stratégie de communication sensible au genre sera intégrée dans tous les domaines d'intervention. Il est prévu d'établir un système de suivi-évaluation établi à partir de données désagrégées selon le sexe ainsi que sur des indicateurs liés au genre.

3.2.4 **Social:** Le PAEFFK va améliorer la qualité de vie des populations des localités d'implantation. Les retombées économiques et sociales générées par le programme seront de nature à restaurer la cohésion sociale, la prospérité et à faciliter le développement des régions de Koulikoro, Kayes Sikasso, Kayes et Ségou. En effet, en milieu rural en général, les prérogatives comme l'habillement des femmes et des enfants, les trousseaux de mariage, les frais scolaires et les soins de santé sont généralement du ressort de la femme. De ce fait les augmentations de revenus du karité consécutives à la mise en œuvre du programme sont de nature à faciliter la prise en charge de ces besoins sociaux de base.

Les activités de production et de commercialisation des amandes, du beurre et les produits dérivés offrent des possibilités de création d'emplois temporaires (les équipes de travail qui se relayent quotidiennement) pour assurer le fonctionnement des unités de production et permanents (personnel administratifs et agents commerciaux). Ces emplois (temporaires et permanents) ont des retombées économiques certaines sur les ménages et sur l'économie locale. Le projet permettra de développer un leadership féminin en prenant conscience de son rôle dans le développement local, à augmenter la présence des femmes dans les instances de décision au niveau local (collectivités décentralisées) et à défendre leurs intérêts. Le projet aura également des retombées positives pour les Activités Génératrices de Revenus (AGR) que les femmes exercent déjà (maraîchage, petit commerce).

3.2.5 Analyse de la fragilité : Les principaux facteurs de fragilité identifiés et analysés dans le cadre de la formulation du projet se résument en trois points.

3.2.5.1 Les facteurs politiques, institutionnels et sécuritaires émanant des multiples rebellions depuis l'indépendance du pays : Le contexte politique est marqué par des tensions entre le pouvoir et l'opposition. Suite aux élections présidentielles de Juillet 2018, les résultats sont contestés par le candidat malheureux et des mouvements de contestation ont eu lieu dans la capitale malienne. Cette situation pourrait mener à une instabilité socio-politique qui affecterait négativement le projet. A cela s'ajoute des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre effective de l'Accord pour la Paix et la réconciliation issue du processus d'Alger (2015) et des conflits intercommunautaires dans les régions centre du pays dont certaines échappent à l'autorité de l'Etat. La situation politique représente un risque élevé dans la mise en œuvre du projet.

3.2.5.2 Les facteurs sociaux de pauvreté et de précarité: Le Mali est caractérisé par différentes formes d'exclusions et d'inégalités sociales, notamment basées sur le genre. Ces facteurs d'ordre socio-spatial jouent un rôle d'accélérateur de fragilité et présentent des sources potentielles d'instabilité. La pauvreté malienne est rurale et féminine. Le chômage et le sous-emploi se généralisent et touchent plus de 40% de la population, les femmes et les jeunes en particulier qui sont majoritaires (50,2% de la population est féminine et plus de 60% de jeunes ont moins de 25 ans). La problématique de l'égalité entre les genres est plus préoccupante. L'Etat malien a également adopté plusieurs actions positives face aux femmes, telle que le Code des personnes et de la famille. Cependant, il demeure que dans la pratique, ces politiques peinent à être appliquées à cause des pesanteurs socio-culturelles qui place la malienne au bas de la chaîne de valeur économique en raison de la discrimination entre les sexes et le manque d'accès aux terres, aux ressources et aux crédits.

3.2.5.3 Les facteurs naturels, géographiques et environnementaux: Le Mali est le 9^e pays le plus exposé aux risques naturels mais le 49^e pays le moins préparé à prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation. Ceci est symptomatique des pays en situation de grande fragilité, où les multiples défis d'ordre politique, sécuritaire, social, économique et financier ont tendance à masquer l'importance des aspects environnementaux, qui représentent pourtant une source potentielle d'instabilité. Selon la base de données « Emergency Events Database » (EM-DAT) lancé à l'initiative de l'Organisation Mondiale de la Santé et de la Belgique, le coût économique des risques naturels, pour le Mali, est évalué à plus de 1,5 milliards de dollars par an, soit 20% du PIB. L'arbre à karité, malgré son statut d'espèce protégée, n'échappe pas à la coupe illicite du bois, surtout dans le centre du pays. Ainsi, malgré le fait que le Mali soit le pays le mieux doté en karité, des mesures adéquates pour sa préservation doivent être appliquées pour assurer la continuité de l'espèce.

3.2.6 **Réinstallation forcée:** Les activités du PAEFFK concernent essentiellement le renforcement des capacités des femmes engagées dans la production de karité et la fourniture d'équipements et matériaux pour augmenter la capacité des unités de production. Elles n'induisent donc pas de déplacement des populations.

IV – EXECUTION

4.1. *Dispositions en matière d'exécution*

4.1.1 Sous la supervision du Comité de Pilotage (CPP), la mise en œuvre des activités du projet sera coordonnée par la cellule d'Exécution (CEP). L'ancrage institutionnel du PAEFFK est le Secrétariat Général du MPFEF présidé par la Ministre du MPFEF ou son/sa représentant(e), le CPP sera composé notamment des représentants des Ministères en charge de l'Economie et des Finances, de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, du Développement Industriel, du Ministère de la planification et du développement, du Commerce et de la Concurrence, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la Santé et de l'Hygiène Publique, de l'Éducation Nationale, de l'Energie et de l'Eau et celui de l'Administration Territoriale. Des acteurs du secteur privé seront également associés. Le CPP se réunira au moins deux fois par an et le secrétariat sera assuré par la cellule d'exécution du projet. Les responsabilités du CPP seront en autres de veiller à la bonne orientation des activités; d'assurer le suivi du PAEFFK à travers les rapports techniques, financiers et comptables et de faire des recommandations sur les mesures correctives en cas de dysfonctionnement. L'exécution du projet sera confiée à la CEP qui existe déjà en partie dans le cadre du programme d'autonomisation national.

4.1.2 Il existe depuis 2013 une unité d'exécution du projet qui est devenue l'unité d'exécution du programme adopte par le gouvernement par décret en 2017. Cette unité a été chargée d'élaborer le projet pour soumission à la BAD en février 2016. Elle se compose d'une coordinatrice, d'une chargée de renforcement des organisations, d'une assistante administrative et d'un chauffeur. Cette équipe sera maintenue pour la coordination du projet. Pour la bonne exécution du PAEFFK, la CEP sera composée de l'équipe existante et sera renforcée par un personnel contractuel clé dont un spécialiste en passation des marchés, un (e) comptable, un(e) expert (e) en chaîne de valeur karité/développement des marchés, un chargé de développement entrepreneuriat privé, un environnementaliste/protection forestière et un chargé en suivi et évaluation. Ce personnel additionnel sera recruté sur une base compétitive avant le premier décaissement de la Banque. La sélection des autres membres de la CEP se fera sur la base de leurs expériences et de leurs qualifications professionnelles. La Direction des Finances et du Matériel (DFM) apportera un appui technique à la CEP de manière globale.

4.1.3 D'une manière générale, les protocoles avec les Prestataires d'assistance aux entreprises « Business Support Services » (BSS) aborderont les aspects particuliers ci-après: (a) exécution, (b) supervision, (c) production de rapports de suivi et enfin (d) les frais de gestion relatifs aux prestations demandées. Ces BSS exécuteront les activités de la composante 1 et 2 dans les régions indiquées et s'appuieront sur des ONG et entreprises locales, avec l'appui des services techniques déconcentrés notamment ceux du MPFEF. Une charte des responsabilités définira les rôles et modalités d'intervention de chaque acteur impliqué. La CEP fera appel à la concurrence afin de recruter des prestataires (BSS) compétents dans les 4 régions du projet. L'objet spécifique des BSS est de faire le suivi des activités de renforcement de capacité et d'organisation interne/externe du fonctionnement des coopératives.

4.1.4 La réalisation des activités sera basée sur le « faire-faire » qui sera l'approche la mieux adaptée pour le projet. La modestie de la taille de l'unité de coordination du programme et le caractère pluriel des expertises à mobiliser pour sa mise en œuvre impose le faire-faire comme stratégie phare. En effet, les thématiques de renforcement de capacités attendues paraissent multiformes et multidimensionnelles, demandant des expertises pointues qui pourraient provenir du secteur public/parapublic, privé, de la société civile ou des ONG. Cette approche aura l'avantage de permettre à la CEP de faire appel, à travers un processus compétitif, aux prestataires de service les plus compétents dans leurs domaines respectifs et capables d'intervenir sur les activités du secteur. La CEP sera compétente pour conseiller le MPFEF sur l'appui aux femmes rurales dans le secteur du karité. Elle travaillera également avec certaines structures du MPFEF, notamment la Direction Nationale de la Promotion de la Femme (DNPF) et le FAFE.

4.1.5 *Dispositions de passation des marchés :*

4.1.5.1 Les acquisitions de biens (y compris les services autres que ceux de consultants), les travaux et les acquisitions de services de consultants, financés par la Banque dans le cadre du projet, seront effectuées conformément au *Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque*, édition octobre 2015 et conformément aux dispositions énoncées dans l'Accord de financement.

4.1.5.2 Plus précisément, les acquisitions seront réalisées selon : (i) *le système de passation des marchés de l'emprunteur (SPM)* : Des méthodes et procédures d'acquisition (MPA) dans le cadre du système de passation des marchés du Mali comprenant ses décrets (décret N°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant code des marchés publics et des délégations de services publics et le décret N° 2016-0920/P-RM du 6 décembre 2016 modifié). Aussi, usage sera fait des dossiers nationaux standards d'appel d'offres (DNSAO) ou d'autres documents d'appel d'offres tels qu'approuvés lors des négociations du projet pour les marchés de biens courants, peu complexes et de faibles montants, prévus dans le cadre du projet et généralement disponibles au Mali, et pour lesquels le risque fiduciaire est jugé relativement faible ; (ii) *les Méthodes et Procédures d'acquisition de la Banque (BPM)*: Les MPA standards de la Banque, sur la base des documents standards d'appel d'offre pertinents (DSAO) pour les marchés de travaux, biens, et services de consultants d'envergure et de complexité plus importantes, pour lesquels le risque fiduciaire pays est jugé substantiel.

4.1.5.3 Evaluation des risques et des capacités en matière d'acquisitions (ERCA): L'évaluation des risques aux niveaux du pays, du secteur et du projet ainsi que des capacités de l'agence d'exécution (AE) en matière d'acquisition a été effectuée et les résultats ont servi à orienter la décision du choix des BPM pour certaines activités et du SPM pour les activités dont le risque fiduciaire est jugé faible. Les mesures appropriées d'atténuation des risques ont été incluses dans le plan d'actions PERCA indiqué en Annexe.

4.1.6 *Gestion financière*: La responsabilité de la gestion administrative, financière et comptable incombera à la CEP. Pour une gestion acceptable de cette opération, cette CEP, placé sous la tutelle du Secrétariat général du Ministère de la promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) devra être renforcée en termes de ressources humaines et matérielles. Elle devra disposer de moyens techniques, humains et matériels suffisants permettant la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace et d'un système de gestion financière acceptable notamment à travers la comptabilisation correcte et de manière exhaustive de l'ensemble des opérations effectuées au cours du cycle de vie du Projet, la

sauvegarde des informations financières et des actifs, l'information et l'audit des ressources mises à disposition.

4.1.6.1 L'évaluation des capacités de la CEP et de la DFM qui constitue son bras financier, a démontré qu'il ne dispose pas encore d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables, ni d'un logiciel intégré de gestion comptable et financière adapté aux projets de développement. L'acquisition d'un logiciel de gestion comptable sera faite sur les ressources du projet (renforcement de capacités).

4.1.6.2 D'une manière générale, les comptes seront tenus sur la base d'une comptabilité d'engagement, de type privé et sur un logiciel intégré adapté à la gestion des projets/programmes de développement. Le plan comptable sera élaboré sur la base des normes du droit comptable de l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) en vigueur au Mali. En outre, le Programme karité, produira annuellement un programme de travail et un budget (PTBA), ainsi que des rapports trimestriels de suivi financier, basés sur l'exécution du PTBA, annexés aux rapports trimestriels d'activités transmis à la Banque et dans lesquels, il doit être clairement fait une analyse entre les prévisions budgétaires et les réalisations du trimestre.

4.1.7 **Audit:** L'audit des comptes sera réalisé par un cabinet d'audit externe indépendant. Cette firme sera recrutée sur la base de termes de référence convenus préalablement avec la Banque et selon ses règles et procédures, trois mois au plus tard après l'entrée en vigueur de l'accord de financement. Le contrat d'audit sera de trois ans non renouvelables et l'auditeur sera tenu de déposer son rapport au plus tard six mois après la clôture de l'exercice auquel la mission se rapporte.

4.1.8 **Décaissements et flux de fonds :** Les décaissements sur les ressources FAD et FSN, se feront à travers trois (3) méthodes de décaissement : (i) la méthode de paiement direct, (ii) la méthode du compte spécial, et (iii) la méthode de remboursement. La méthode de paiement direct sera utilisée pour financer les dépenses éligibles sur les catégories travaux, biens et services. La méthode du compte spécial sera utilisée pour financer les dépenses de faible valeur, notamment celles liées au fonctionnement, aux indemnités du personnel du projet, aux formations directement mises en œuvre par le projet. Au titre de cette méthode, il est recommandé au niveau national, l'ouverture de deux (2) comptes spéciaux distincts (FAD, FSN) dans une Banque de la place jugée acceptable par la Banque. Ces comptes fonctionneront sous le principe de la double signature. La méthode de remboursement sera utilisée pour rembourser au projet les dépenses éligibles préfinancées avec l'accord préalable de la Banque sur les fonds de contrepartie. Les dispositions prévues au manuel des décaissements s'appliqueront intégralement pour la gestion et la justification des ressources décaissées. Les décaissements sur les fonds de contrepartie se feront au niveau national à travers un compte spécial de contrepartie ouvert dans une Banque de la place et fonctionnant sous le principe de la double signature. Ce compte recevra les fonds destinés à payer les dépenses éligibles sur la contrepartie.

4.2 *Suivi*

4.2.1 Le cadre logique axé sur les résultats sera le cadre commun du suivi-évaluation du projet. Le suivi-évaluation sera effectué par la cellule d'exécution de projet (CEP) en collaboration avec tous les acteurs étatiques. La CEP sera ainsi responsable de la compilation de toutes les informations devant alimenter le système de suivi-évaluation. Ces informations permettront la mise en place d'un système de traçabilité et la formation d'une base de données pour recenser toutes les femmes, jeunes filles formées ou qui ont des besoins de formation. Au

niveau institutionnel, pour des besoins de suivi de l'accès aux marchés sous régionaux et internationaux pour l'écoulement de tous les produits karité, la CEP développera un mécanisme de coordination avec les structures ciblées par des protocoles d'accords dans les annexes techniques. Les capacités des structures concernées par l'outil de suivi-évaluation seront renforcées dans le cadre du projet, afin d'obtenir l'amélioration progressive des performances d'ensemble du système et sa mise à jour adéquate et permanente.

4.2.2 Pour toutes les actions programmées, des rapports d'activités seront élaborés à toutes les étapes par les BSS (prestataires) et les points focaux régionaux pour rendre compte de l'évolution du projet. Un expert en suivi et évaluation sera recruté dans le cadre de ce projet au sein de la cellule. A la fin de l'an 1 et 2, il sera réalisé des études afin de déterminer les tendances économiques et financières et/ou l'utilisation des revenus tirés du karité par les femmes. La CEP produira sur la base de ces rapports et de ses constats suite à ses missions dans la zone de projet, un rapport trimestriel et un rapport annuel. Au démarrage du projet, la CEP organisera un atelier d'orientation et de planification avec la participation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre. La CEP prévoit une supervision nationale des activités assurée par la Direction nationale de la Promotion de la Femme avec deux missions par an organisées lors des phases de planification et évaluation-bilan. De même, la Cellule de Planification et de Statistique (CPS) du secteur du développement rural et la CPS santé réaliseront deux (02) missions d'évaluation du projet : une première aura lieu entre un an et dix-huit mois après le démarrage du projet afin d'appuyer l'équipe pour améliorer le processus de mise en œuvre administratif et le système de suivi évaluation ; et une seconde pendant la troisième année pour appuyer la révision des objectifs et des stratégies en œuvre. Enfin, en moyenne 2 missions de supervision annuelles seront effectuées par la BAD durant la vie du projet.

Le calendrier d'exécution du projet est présenté ci-dessous:

N°	Activités	Responsables	Date / Période
1	Mission d'évaluation	BAD	18-27 juin 2018
2	Équipe-Pays	BAD	Septembre 2018
3	Négociations	GOUV/BAD	Octobre 2018
4	Approbation du projet	BAD	Novembre 2018
4	Signature du protocole d'accord des prêts	GOUV/BAD	Janvier 2019
5	Exécution des prestations	BSS (prestataires et opérateurs retenus)	1 ^{er} Trimestre 2019
6	Évaluation à mi-parcours	BAD/GOUV	2 ^{ème} Trimestre 2021
7	Audits	Consultants/Firme	Annuellement
8	Achèvement	GOUV/BAD	Décembre 2023

4.3 Gouvernance

La volonté du Gouvernement pour améliorer la gouvernance dans le pays est réelle. Les autorités se sont engagées dans une dynamique d'amélioration avec la création en 2017 de l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite. Toutefois, la perception de la corruption reste encore élevée : le pays occupe en 2016, la 116^{ème} place sur 176 pays avec un score de 32 pour l'Indice de la Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International. La notation EPIP du pays est de 3,7 et celle de la gouvernance de 3,8 en 2016. Dans la perspective d'influencer positivement la perception et de suivre les éléments caractéristiques de la bonne gouvernance, le Gouvernement a élaboré, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, une Matrice Gouvernance. Celle-ci propose des réformes en matière de développement institutionnel, de gestion économique, des finances publiques, du foncier, de lutte contre la corruption et la délinquance financière. La mise en œuvre du projet pourrait rencontrer des problèmes de gouvernance (fraude, corruption et interférence politique dans le

processus d'acquisition) principalement au niveau du processus de passation des marchés, de la gestion financière et dans la sélection des coopératives de femmes.

Pour atténuer ce risque, la Banque procédera aux contrôles a priori des dossiers d'appel d'offres et des propositions d'adjudications des marchés et des contrats tandis que les audits par des cabinets comptables externes feront l'objet de revues à postériori.

4.4 Durabilité

La durabilité des investissements du projet dépend de la qualité des équipements et matériaux mis en place dans les unités de production et de transformation des coopératives rurales et dans les usines de fractionnement et de raffinage du karité à Bamako. Elle dépend également de l'entretien de ces équipements. A cet égard et afin d'assurer la maintenance, des formations professionnelles sont prévues pour les femmes pour la maintenance des équipements. En outre, les coopératives de femmes qui sont les bénéficiaires principales des ouvrages constitueront des comités de gestion de ces ouvrages et les membres des comités de gestion des ouvrages seront formés. Ce dispositif permettra de garantir la durabilité du projet.

4.5 Gestion des risques

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
Politique et sécuritaire dans les zones du projet surtout du le centre du pays (Ségou-niono).	Modéré	Renforcement du dispositif sécuritaire dans la zone d'intervention du projet par le Gouvernement. Implication des femmes dans la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du Processus d'Alger.
Conflits entre les organisations faïtières.	Modéré	La récupération de l'interprofession par les organisations de la filière.
Inadéquation des Produits financiers offerts par les institutions de financement	Modéré	Information et sensibilisation du secteur financier pour une meilleure connaissance de la filière en vue d'un accompagnement adéquat des différents acteurs locaux en fournissant des produits adaptés (lignes de crédit, crédit de campagne, fonds de garantie, etc.).

4.6 Développement des connaissances

De manière spécifique, le projet permettra d'augmenter les connaissances du groupe cible constitué des femmes engagées dans la production du beurre de karité. Ces connaissances seront consolidées et diffusées par la coordination du projet. Par ailleurs, le projet appuiera également les différentes structures impliquées en vue d'aider ces structures à mieux capitaliser les retombées du projet, notamment dans la gestion et l'exploitation efficiente et durable des ouvrages mis en places; l'animation de sessions de formations, de voyages d'études et d'échanges d'expériences.

V – CADRE JURIDIQUE

5.1 *Instrument juridique*

Les instruments de financement retenus sont (i) un accord de prêt entre la République du Mali et la Banque Africaine de Développement agissant en qualité d'administrateur du Fonds Spécial du Nigeria (FSN) relatif au prêt FSN et (ii) un accord de prêt entre le Fonds Africain de Développement (FAD) et la République du Mali relatif au prêt FAD.

5.2 *Conditions associées à l'intervention de la Banque*

5.2.1 *Conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt FSN*

L'entrée en vigueur de l'Accord de prêt FSN sera subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur des conditions prévues à l'article 12.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie de la Banque Africaine de développement.

5.2.2 *Conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de prêt FAD*

L'entrée en vigueur de l'Accord de prêt FAD sera subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur des conditions prévues à l'article 12.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie du Fonds Africain de Développement.

5.2.3 *Conditions préalables au premier décaissement des prêts FSN et FAD*

Outre l'entrée en vigueur des accords de prêts, le premier décaissement des ressources des prêts FSN et FAD seront subordonnés à la réalisation par l'emprunteur, à la satisfaction de la Banque, des conditions suivantes:

- a) Fournir à la Banque la preuve de l'ouverture d'un compte bancaire dans une banque commerciale de la place jugée acceptable par la Banque destiné à recevoir les ressources du prêt FSN et du prêt FAD.
- b) Fournir à la Banque, la preuve du recrutement du personnel clé à recruter (réf. 4.1.2).

5.2.4 *Autres conditions:*

- a) Fournir à la Banque la preuve de la création du Comité de Pilotage du Projet (CPP).
- b) Fournir à la Banque la preuve de l'acquisition, le paramétrage et l'installation d'un logiciel intégré adapté à la gestion des projets de développement six mois au plus tard après le premier décaissement des ressources du prêt FSN et du prêt FAD;
- c) Fournir à la Banque la preuve de l'élaboration du Manuel des procédures du projet, au plus tard six (6) mois après le premier décaissement des ressources du prêt FSN et du prêt FAD.

5.3 *Conformité avec les politiques de la Banque*

Le projet est conforme à toutes les règles et politiques applicables de la Banque.

VI - RECOMMANDATION

La Direction recommande que les Conseils d'administration approuvent (i) la proposition de prêt FSN d'un montant de 2.8 MUC, et (ii) la proposition de prêt FAD d'un montant de 2.2 MUC, en faveur de la République du Mali pour l'objet et selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

ANNEXE I: INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES COMPARATIFS DU PAYS

	Année	Mali	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés		
Indicateurs de Base							
Superficie ('000 Km ²)	2017	1,240	30,067	80,386	53,939		
Population totale (millions)	2017	18.7	1,184.5	5,945.0	1,401.5		
Population urbaine (% of Total)	2017	38.4	39.7	47.0	80.7		
Densité de la population (au Km ²)	2017	15.3	40.3	78.5	25.4		
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2016	770	2 045	4 226	38 317		
Participation de la Population Active * - Total (%)	2017	66.4	66.3	67.7	72.0		
Participation de la Population Active ** - Femmes (%)	2017	50.5	56.5	53.0	64.5		
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2017	102.121	0.801	0.506	0.792		
Indice de développement humain (rang sur 187 pays)	2015	175		
Population vivant en dessous de 1,90 \$ par Jour (%)	2009	49.3	39.6	17.0	...		
Indicateurs Démographiques							
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2017	3.1	2.6	1.3	0.6		
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2017	5.1	3.6	2.6	0.8		
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2017	47.3	41.0	28.3	17.3		
Population âgée de 15-24 ans	2017	19.4	3.5	6.2	16.0		
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2017	2.5	80.1	54.6	50.5		
Taux de dépendance (%)	2017	99.3	100.1	102.8	97.4		
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2017	21.9	24.0	25.8	23.0		
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2017	59.5	61.2	68.9	79.1		
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2017	59.3	62.6	70.8	82.1		
Taux brut de natalité (pour 1000)	2017	41.7	34.8	21.0	11.6		
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2017	9.4	9.3	7.7	8.8		
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2016	68.0	52.2	35.2	5.8		
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2016	110.6	75.5	47.3	6.8		
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2017	6.0	4.6	2.6	1.7		
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2015	587.0	411.3	230.0	22.0		
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2017	14.4	35.3	62.1	...		
Indicateurs de Santé et de Nutrition							
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2010	8.5	46.9	118.1	308.0		
Nombre d'infirmières et sages-femmes (pour 100000 habitants)	2010	44.3	133.4	202.9	857.4		
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2013	58.6	50.6	67.7	...		
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2015	77.0	71.6	89.1	99.0		
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2015	24.7	51.3	57	69		
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2016	1.0	39.4	60.8	96.3		
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2016	56.0	3.8	1.2	...		
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2016	92.0	245.9	149.0	22.0		
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2016	75.0	84.1	90.0	...		
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2006	27.9	76.0	82.7	93.9		
Prévalence de retard de croissance	2006	38.5	20.8	17.0	0.9		
Prévalence de la malnutrition (% de pop.)	2015	4	2 621	2 335	3 416		
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2014	1.6	2.7	3.1	7.3		
Indicateurs d'Éducation							
Taux brut de scolarisation au (%)							
Primaire - Total	2016	77.1	106.4	109.4	101.3		
Primaire - Filles	2016	72.2	102.6	107.6	101.1		
Secondaire - Total	2016	42.9	54.6	69.0	100.2		
Secondaire - Filles	2016	36.6	51.4	67.7	99.9		
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2016	30.4	45.1	58.1	81.6		
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2015	33.1	61.8	80.4	99.2		
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2015	45.1	70.7	85.9	99.3		
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2015	22.2	53.4	75.2	99.0		
Dépenses d'éducation en % du PIB	2015	3.8	5.3	4.3	5.5		
Indicateurs d'Environnement							
Terres arables (en % de la superficie totale)	2015	5.3	8.6	11.9	9.4		
Terres agricoles (% superficie des terres)	2015	33.8	43.2	43.4	30.0		
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2015	3.9	23.3	28.0	34.5		
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2014	0.1	1.1	3.0	11.6		

Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mai 2018

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles. * Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)

** Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)

ANNEXE II: PORTEFEUILLE DE LA BANQUE AU MALI 31 DEC 2017)

#	Secteur	Projet	Date d'approbation	Montant Financement BAD (Mil. UC)	Taux de décaissement
1	Agriculture	Programme de développement de l'irrigation dans les bassins du Bani et Selingue	27-mai-09	44,00	67,6%
2		Projet de renforcement de la sécurité alimentaire par le développement des cultures irriguées	3-déc.-13	36,00	30,1%
3		Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région de Koulikoro	17-sept.-14	33,64	18,6%
4		Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au sahel	15-oct.-14	36,40	3,4%
5		PPF- Transformation de l'agriculture et emploi des jeunes	15-sept.-17	1,00	0,0%
6		Etude du Projet de développement intégré et de résilience climatique dans les plaines du Delta 2 (PDIR-PD2)	15-sept.-17	1,67	0,0%
7	Agro-Industrie	Projet de diversification des activités Moulin Moderne du Mali- M 3 (secteur privé)	17-sept.-14	14,00	86,8%
8	Eau&Assainissement	Projet d'adduction d'eau potable de Bamako	9-oct.-13	50,00	30,0%
9		Projet d'assainissement de la ville de Bamako	11-janv.-17	30,00	0,0%
10	Transport	Projet d'aménagement et de facilitation de transport entre le Mali et la Cote d'Ivoire	26-nov.-15	70,77	18,5%
11	Gouvernance	Projet d'appui à la gouvernance économique	1-juil.-13	10,00	53,1%
12		Programme d'appui à la compétitivité économique Phase I – Appui budgétaire	15-déc.-17	9,00	0,0%
13		Schémas directeur de l'aménagement du territoire	28-févr.-17	1,00	0,0%
14	Finance	Ligne de crédit à la Banque Malienne de Solidarité	6-juil.-11	4,97	100,0%
15	Energie	Projet d'appui à la promotion des énergies renouvel.	22-oct.-14	1,31	0,0%
16		Projet de Centrale Solaire de Ségou	31-oct.-16	24,71	12,7%
17		Projet d'interconnexion électrique en 220 kV Guinée-Mali	13-déc.-17	30,00	0,0%
18		Le projet de développement de mini centrales hydroélectriques et réseaux de distribution associés	4-déc.-17	20,00	0,0%
19	Changement Climatique	Accélérer la construction d'une économie verte et résiliente aux changements climatiques	17-août-15	0,30	0,0%
20		Projet d'amélioration du réseau d'observations météorologiques pour renforcer la résilience face aux CC	30-oct.-17	0,84	0,0%
21	Social/Genre	Renforcement des capacités du Centre national de la docum. et de l'information pour la femme et l'enfant	15-mars-16	0,08	80,0%
22		Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des populations du Nord du Mali	30-nov.-16	10,50	0,0%
23		Forum des jeunes sur l'emploi et la paix par GYIN- Global Youth Innovation Network	15-févr.-17	0,06	22,4%

ANNEXE III : PRINCIPAUX PROJETS CONNEXES FINANCÉS PAR LES AUTRES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT DU PAYS.

Domaines d'intervention	PTF intervenant
Fond de Coopération Technique du Nigéria (NTCF) a octroyé US \$105,315 en mars 2016 au Ministère de la Femme de l'Enfant et de la Famille (MPFEF) afin d'appuyer le renforcement des données statistiques désagrégées et des capacités du Centre National de Documentation et d'Information sur la femme et l'enfant (CNDIFE).	BAD
Programme d'Appui aux Filières Agricoles dont le Karité « PAFA » 2009-2017 5 milliards de FCFA	CANADA
Le programme conjoint "Appui à la Valorisation des Produits Agropastoraux dans les régions Sud (Sikasso et Ségou (Janvier 2008 au 31 Décembre 2012) USD 1.373,626	LUXEMBOURG, ONUDI, PNUD
Projet régional Pro-Karité avec la « Global Shea Alliance » (2016-2020). 13 million \$US Sénégal, Benin, Cote d'Ivoire, le Ghana, le Mali, Burkina-Faso, le Nigeria	USAID (Common Fund for Commodities)
Projet « SHE SELLS SHEA » FDOV de ICCO (2015 - 2018) pour environ 1 500 000 Euros	PAYS-BAS
Projet qualité des filières agro-pastorales Mali (PQAPM) 36 mois, à partir du 1er trimestre 2012 Coût total du projet 6.114.926 USD	ONUDI
Projet d'appui à la valorisation des produits agropastoraux dans les régions sud (Ségou et Sikasso) et nord (Kidal) / 2 milliards de FCFA / 2004-2012	ONUDI et MPFEF

ANNEXE IV: CARTE DE LA ZONE DU PROJET

